

Cher (Chère) Collègue,

Nous avons une opportunité pour donner un second souffle à notre Communauté de communes du pays du Valois pour accompagner, suivre, conduire les projets en cours mais aussi créer une dynamique nouvelle tendant à associer tous les acteurs de notre Valois pour le rendre plus attractif et au service de tous. Pour les nouveaux élus municipaux, pour les futurs délégués à la C.C.P.V, il nous semble important de préciser les enjeux qui se dessinent.

Les élus ayant lancé en 1989 ce travail commun étaient animés par le souci de permettre à notre Valois un développement maîtrisé et harmonieux. C'est ainsi qu'après une large concertation dans le cadre d'une association appelée Valois Développement a été élaboré un schéma directeur qui prévoyait l'aménagement du territoire et la solidarité entre les communes du Valois pour les 10 ans à venir, la population globale du Valois permettant la création de services pour l'ensemble de la population de nos communes.

C'était un pari et l'on peut considérer aujourd'hui qu'il est sur le point d'être gagné. En 1996 la loi nous incitait à créer la communauté de communes que l'on connaît aujourd'hui. Elle représente l'union qui fait la force pour permettre à la population de nos communes d'accéder à des services auxquels elle ne pourrait prétendre si chaque commune restait isolée. Le ramassage et le traitement des ordures ménagères en sont l'exemple type.

Depuis, nombreux ont été les projets imaginés et menés à leur terme (Ecole de musique intercommunale, gestion des gymnases, Chantier école, le contrat rural (aides à l'assainissement et à la gestion de l'eau..., la création de la pépinière d'entreprises...) malgré les difficultés rencontrées pour combattre l'esprit de clocher voire partisan afin de préserver l'intérêt général.

Ainsi malgré le débat mené le passage à la Taxe Professionnelle Unique n'a pu aboutir nous privant ainsi de moyens supplémentaires.

Il importe donc avant d'inciter à une nouvelle réflexion associant les élus et les forces vives du Pays de Valois pour se positionner sur les projets en cours et ceux à venir.

- **Le centre aquatique intercommunal** de Crépy en Valois est maintenant dans sa phase de réalisation. Les modalités du financement de son fonctionnement et de l'accueil des habitants du Valois restent à définir. Nous sommes résolument pour une gestion dans un cadre public pour permettre un accès à tous au meilleur coût.

- **La coulée verte** décidée dans le canton de BETZ est un élément attractif touristique d'envergure qui doit avoir des retombées économiques pour les hébergements du Valois et s'intégrer dans les projets voisins. Une politique commune doit être menée dans le domaine touristique par les OTSI du territoire, les chambres d'hôte, gîtes, etc....

- Les industriels, PME et artisans, acteurs économiques locaux doivent être associés à la gestion de **la zone intercommunale** de Nanteuil le Haudouin. Son aménagement et sa gestion confiés à un organisme privé doivent être revus.

La même concertation est à rechercher pour participer aux politiques menées dans différents domaines par l'Etat, le Conseil général de l'Oise et le Conseil régional de Picardie afin de les mettre au service des habitants du Pays de Valois ainsi :

- Pour apporter des solutions aux **problèmes des transports** et mener à bien les réflexions en cours il nous faut adhérer au syndicat mixte départemental des transports.

- Pour assurer une mixité dans la **construction de logements** par petites entités sur tout le territoire il nous faut utiliser la possibilité d'adhérer à l'établissement public foncier départemental nouvellement créé.

Le prochain Schéma d'aménagement (Schéma de **Coherence Territoriale**) que nous impose la loi pour remplacer le schéma directeur actuel devra étudier toutes les possibilités offertes tout en dépassant les craintes de perte de souveraineté des communes. L'intérêt général est une construction lente, qui nécessite de l'écoute et donc du débat démocratique.

- La **mutualisation des moyens et des ressources** doit permettre de créer des services dont tous les habitants de toutes les communes pourront bénéficier. (Enfance jeunesse par exemple).

Les élus qui veulent exercer des responsabilités au sein de notre communauté de communes doivent prendre position sur ces enjeux et s'interroger sur le fonctionnement démocratique du conseil communautaire et du bureau. Nous devons substituer aux commissions locales des commissions thématiques ouvertes qui rayonneront sur l'ensemble du Valois. Les députés, conseillers généraux, conseillers régionaux doivent être associés même si les statuts ne le prévoient pas aux travaux de notre communauté.

C'est le travail d'une équipe partageant la même vision du devenir de notre Valois qui doit permettre de prendre des engagements clairs et précis.

Vous avez été invité(e) à la réunion de la commission locale les 7 et 8 avril afin de désigner les représentants de votre canton au bureau du conseil communautaire. Cette procédure n'est pas statutaire aussi nous profiterons de cette réunion pour débattre de notre projet avec vous.

Les premiers signataires :

Jean-Paul DOUET Vice-président du Conseil Général de l'Oise Maire de Montagny Ste Félicité et Membre du bureau de la CCPV Pdt de la commission Emploi-formation

Jean-Claude NAU Maire de Péroy-les-Gombries Membre du bureau de la CCPV Daniel BOURGOIS Maire de Fresnoy-le-Luat. Fabrice DALONGEVILLE Maire d'Auger-Saint-Vincent. Dominique SMAGUINE Maire de Plessis-Belleville. Philippe COFFIN Maire de Nanteuil-le-Haudouin.